

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 16 décembre 2004.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
- M. le conseiller Paul Gardon, Québec
- M. le conseiller Denis Giguère, Québec (à compter de la résolution C-2004-98)
- M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
- M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
- M. le conseiller Claude Larose, Québec
- M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
- M. le conseiller André Hamel, Lévis
- M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
- Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- M. le conseiller André Gignac, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2004-93

Sur proposition de M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. André Hamel, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

Approbation du procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 18 novembre 2004

Résolution n° C-2004-94

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 18 novembre 2004.

Adoptée

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2005

Résolution n° C-2004-95

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil de la CMQ pour l'année 2005, lesquelles se tiendront au siège social, à compter de 17 h.

Référence: Mémoire du 7 décembre 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Prolongation des contrats de travail de l'équipe de direction – Directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution n° C-2004-96

Sur proposition de M. Claude Larose, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prolonger, aux mêmes conditions, l'entente intervenue entre la CMQ et M. Pierre Rousseau comme secrétaire-trésorier jusqu'au 30 juin 2009.

De prolonger, aux mêmes conditions, l'entente intervenue entre la CMQ et M. Marc Rondeau comme directeur général jusqu'au 31 décembre 2008.

De demander à la Ville de Québec d'accepter la prolongation de leur prêt de services à la CMQ aux mêmes conditions.

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier ou en leur absence ou empêchement d'agir le vice-président du Comité exécutif et le directeur général de la CMQ à signer les contrats à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence: Mémoire du 30 novembre 2004
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Modifications au plan d'effectif

Résolution n° C-2004-97

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De modifier la résolution c-2004-39 relativement au plan d'effectif afin :

- ✓ de modifier le poste de technicien en administration et recherche en un poste de technicien en administration affecté à l'unité administrative secrétariat et trésorerie ;
- ✓ de modifier l'échelle de traitement de la classe 2 à 3 du poste de préposé au secrétariat affecté à l'aménagement du territoire ;
- ✓ de modifier le poste de technicien en géomatique du module aménagement du territoire en un poste de conseiller en géomatique.

Référence: Mémoire du 30 novembre 2004
Responsable: Direction générale

Adoptée

Monsieur Denis Giguère se joint à la rencontre.

Demande d'avis du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir sur le projet de règlement No 004-2004 de la MRC de l'Île-d'Orléans

Résolution n° C-2004-98

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De recommander au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir qu'à l'égard du projet de règlement N° 004-2004 de la MRC de L'Île d'Orléans intitulé « Projet de règlement modifiant le schéma révisé de la MRC de L'Île d'Orléans – Ilôts déstructurés, coupes forestières, distances séparatrices, limites des aires d'affectation et usage en zone agricole », le libellé du paragraphe 2) de l'article 4 soit modifié de manière à mieux en préciser l'application relativement aux droits acquis. La modification doit corriger le projet de règlement afin qu'un usage implanté en contravention (maintenant ou dans le futur) en zone agricole ne puisse pas être rendu conforme aux règlements municipaux.

D'informer la MRC de L'Île-d'Orléans que cette recommandation tient au libellé du dernier alinéa du paragraphe 2) de l'article 4 dudit projet de règlement.

Référence: Mémoire du 30 novembre 2004
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2004-99

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 04-12 en date du 16 décembre 2004 contenant les points suivants :

1. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 23 septembre 2004.
2. Lettre datée du 8 novembre 2004 du président de la CMQ adressée au ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir concernant la tenue du Forum métropolitain 2004.
3. Lettre datée du 23 novembre 2004 de l'attaché politique du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au président concernant le rapport de consultation publique sur la vision stratégique de développement.
4. Lettre datée du 30 novembre 2004 signée conjointement par le président de la Communauté métropolitaine de Montréal, le président de la Fédération québécoise des municipalités et le président de la Communauté métropolitaine de Québec adressée au premier ministre du Québec concernant le financement des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.
5. Lettre datée du 25 novembre 2004 du conseiller politique du ministre du Développement économique et régional et la Recherche adressée au secrétaire-trésorier concernant la résolution C-2004-76 relative à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.
6. Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 18 novembre 2004.
7. Lettre datée du 6 décembre 2004 du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir adressée au maire de Lévis concernant le règlement RV-2004-02-72 modifiant le schéma d'aménagement de l'ancienne MRC des Chutes-de-la-Chaudière et le règlement RV-2004-02-71 modifiant le règlement de contrôle intérimaire No 197-01.
8. Liste du secrétaire-trésorier des factures de plus de 2000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1^{er} janvier au 10 décembre 2004.
9. Liste du secrétaire trésorier des factures de plus de 25 000 \$ avec un même fournisseur pour la période du 1^{er} janvier au 10 décembre 2004.
10. Lettre datée du 25 novembre 2004 du ministre de l'Environnement adressée au directeur général sur la conformité du PGMR aux politiques gouvernementales.

11. Communiqué de presse du Cabinet du ministre de l'Environnement concernant la révocation d'un certificat d'exploitation d'une carrière au Cap-Brûlé, dans la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Remerciement de monsieur Henri Cloutier pour le soutien des membres du conseil et le travail des employés de la CMQ dans le dossier du Cap-Brûlé.

Les représentants de la Ville de Lévis ne participent pas aux délibérations et au vote sur les résolutions C-2004-100 et C-2004-101 relativement à l'adoption d'un règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la CMQ (Rive-Nord) et à la nomination des membres des comités de suivi de la mise en œuvre du PGMR.

Adoption du règlement No 2004-12 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord)

Résolution n° C-2004-100

Sur proposition de M. Jacques Joli-Cœur, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter les changements au Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord) décrits en annexe 1 du mémoire du 9 décembre 2004 de la coordonnatrice au PGMR.

D'adopter le règlement No 2004-12 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour le territoire de la CMQ, à l'exclusion de celui de la Ville de Lévis avec ces changements.

De transmettre le règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (Rive-Nord) au ministre de l'Environnement ainsi qu'aux MRC avoisinantes et aux MRC desservies par des installations d'élimination situées sur le territoire d'application.

Référence: Mémoire du 9 décembre 2004

Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Nomination des membres des comités de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord)

Résolution n° C-2004-101

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques Cartier, appuyée par M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De maintenir en place un comité de conseiller et un comité technique pour le suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord).

De nommer les personnes mentionnées ci-dessous membres du comité aviseur de suivi de la mise en œuvre du PGMR :

- Mme Ann Bourget, Ville de Québec
- M. Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. Alain Loubier, Ville de Québec
- M. Normand Chatigny, Ville de Québec

De nommer les personnes mentionnées ci-dessous membres du comité technique de suivi de la mise en œuvre du PGMR :

- M. Jacques Pichette, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. Pierre-Édouard Houde, MRC de l'Île-d'Orléans
- M. Claude Langlois, MRC de La Jacques-Cartier
- M. René Gélinas, Ville de Québec
- M. Benoît Delisle, Ville de Québec
- M. Ghislain Lauzon, Ville de Québec

Référence: Mémoire du 9 décembre 2004
Responsable: Coordinatrice au PGMR

Adoptée

Période de questions du public

Intervention de madame Melvina Delwaide concernant le tourisme d'hiver, le bruit causé par les motoneiges aux propriétaires riverains des pistes et le moratoire adopté à ce sujet par le gouvernement.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2004-102

Sur proposition de M. Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE